



**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

Votre LOGO

## Groupe de travail Réussite éducative

### Proposition formulée dans le cadre de l'élaboration du plan de relance

#### POUR LE RESEAU DES CRPV

Mise en place de temps d'écoute, d'expression et d'échange permettant de construire des réponses adaptées aux besoins sociaux

#### 1. CONSTAT(S) PREVISIONNEL(S)

A quelles conséquences prévisibles de la crise sanitaire votre proposition permettrait-elle de répondre ? Sur quels éléments faites-vous reposer ce constat prévisionnel ?

répondre ? Sur quels éléments faites-vous reposer ce constat prévisionnel ?

De nombreux besoins remontent des territoires concernant la « **nécessité de rassurer les enfants et les jeunes** » du **contexte anxiogène de la pandémie**. **Rassurer, calmer, expliquer sans faire peur**, mettre des mots sur ce qui a été vécu, partager les expériences.

Dans cette perspective, la construction d'espaces de paroles au sein des quartiers, animés avec des méthodes adaptées facilitant l'écoute, l'expression et l'échange nous semble important.

Ces temps peuvent permettre de mieux identifier, dans le dialogue avec les habitants, les besoins sociaux et les priorités auxquelles il sera essentiel de répondre. Dans cette dimension les éléments relatifs à la continuité éducative, aux problèmes éventuels de décrochage et d'accompagnement en matière de **réussite éducative** sont une priorité.

Ces temps permettront également de **repérer les situations de stress et de traumatisme** occasionnés par le confinement. Dans ce cadre la mobilisation de travailleurs sociaux et de psychologues au sein de cellules d'écoute devra être mise en place.

Dans une perspective de moyen et long terme, la crise du COVID doit également servir d'enseignement pour réajuster les modes d'interventions publiques en faveur d'une animation territoriale de proximité permettant de renforcer les relations sociales, le maillage et la coordination des acteurs locaux (associations, écoles, services publics, citoyens...) ainsi que

la participation citoyenne. Il sera également important de tirer les enseignements des nombreuses initiatives de solidarité et d'entraide qui ont fleuri dans les territoires.

Ces éléments permettront d'ajuster les orientations stratégiques des contrats de ville et les modalités opérationnelles de mise en œuvre.

## 2. DESCRIPTION DE LA PROPOSITION ET DE SES OBJECTIFS

Décrivez votre action en détaillant notamment :

- Les opérateurs en charge de la mise en œuvre de la mesure : pouvoirs publics, associations, structures de l'ESS, etc.
- Les bénéficiaires finaux de votre proposition : type de publics, secteurs d'activité, taille d'entreprises, etc.
- Essayez d'estimer le nombre de bénéficiaires potentiels.
- Moyens à mobiliser: budgétaire/évolution d'un cadre légal/appui ANCT/ingénierie ...

Les opérateurs possibles sont ceux des dispositifs de soutien à la parentalité et à la scolarité REAAP, CLAS, LAEP, crèches.. (CAF, gestionnaire de ces dispositifs), les centres sociaux mais aussi les services Enfance Jeunesse des collectivités, les conseils départementaux pour tout ce qui concerne les jeunes en difficulté, ASE,.. les médiateurs, les associations de sports et de loisirs, ..

Les bénéficiaires : les habitant.e.s des quartiers qui peuvent être ciblé.e.s à travers différents segments (enfance -jeunesse - famille notamment en lien avec les problématiques de réussite éducative)

Mobilisation de travailleurs sociaux et psychologues pour les cellules d'écoute auprès des ménages les plus fragiles et traumatisés


## 3. PARTIES-PRENANTES

Quelles seraient les principales parties-prenantes d'une telle proposition.

Les partenaires du contrat de ville en lien avec les acteurs locaux (Collectivité, CAF, Conseil départemental, monde associatif, travailleurs sociaux, PRE, association de parents d'élèves, conseils citoyens, etc.)

## 4. TEMPORALITE ET FREINS EVENTUELS A LA MISE EN OEUVRE

Votre proposition constitue-t-elle une réponse de **court terme** (mise en œuvre dès la mi-mai), de **moyen-terme** (mise en œuvre dès la rentrée de septembre), de **long terme** (mise en œuvre à compter de janvier 2021).



Décrivez les éventuels freins à la mise en œuvre d'une telle proposition (limites imposées par l'épidémie de Covid, freins institutionnels (de type partage de compétences), difficultés financières, éclatement des acteurs, etc.) et la manière dont ils pourraient être dépassés.

- Court terme : mise en place des ateliers d'écoute, d'expression et d'échange (été si e déconfinement est possible et période de rentrée scolaire)
- Moyen et long terme : à partir de l'identification des besoins sociaux prioritaires, construire les réponses adaptées.
- Moyen et long terme : imaginer le schéma d'animation territoriale local fondée sur la proximité de la relation aux habitants, maillant et coordonnant les acteurs locaux